



Centre communal d'action sociale
MM/AE
2018-14

DECISION DU PRESIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

PRISE LE 17 DEC. 2018
EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RESULTANT DE LA DELIBERATION DU 15 MAI 2014

OBJET : Animation Séniors – Visite du musée de la nacre et de tabletterie suivie d'un déjeuner.

Le président du centre communal d'action sociale,

Vu les articles L. 2122-21, L. 2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 15 mai 2014,

Considérant l'organisation d'une visite du musée de la nacre et de la tabletterie suivie d'un déjeuner le 21 mars 2019 pour les personnes âgées de la commune,

DECIDE

- De fixer la participation des séniors à 50 €

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 17 DEC. 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-269501714-20181217-CCAS2018DEC14-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2018

Achéage : 17/12/2018

Le président du centre
communal d'action sociale,

LUC STREHAIANO